

24.05.2013 - 12:18 Uhr

## Loterie Romande : une année 2012 sous le signe du renouveau et de la continuité

Lausanne (ots) -

Avec l'entrée en vigueur du nouvel article 106 de la Constitution fédérale, généré par l'initiative populaire « Pour des jeux d'argent au service du bien commun », la Loterie Romande vit un véritable renouveau. Après avoir subi durant plus d'une décennie des attaques procédurières et judiciaires particulièrement rudes, le nouvel ordre constitutionnel confirme sa raison d'être et sa mission au service de la collectivité romande.

Forte d'une légitimité renouvelée, la Loterie Romande envisage l'avenir avec lucidité et détermination. Elle peaufine sa gouvernance et l'organisation de son entreprise ; elle développe aussi les compétences humaines dont elle tire sa force et investit dans les technologies et les infrastructures qui façonneront ses performances à moyen et long termes.

Une période transitoire délicate

Durant la décennie écoulée, l'environnement des jeux d'argent en Suisse a considérablement évolué. Jusqu'à la fin du siècle dernier, les loteries et les paris étaient quasiment les seuls à être proposés à la population. Dès les années 2000, le secteur a connu un développement fulgurant avec l'ouverture d'une vingtaine de nouveaux casinos, au bénéfice d'une concession et encouragés par la Confédération, ainsi que l'arrivée de milliers d'opérateurs de jeux sur Internet qui échappent encore à la surveillance et à la régulation des Etats.

Dans ce contexte très compétitif, les Loteries suisses sont menacées d'une inéluctable décroissance. Pour être en mesure de poursuivre leur mission, elles se doivent de développer une offre commerciale qui, tout en étant responsable et mesurée, doit accroître son attractivité et son audience.

L'entrée en vigueur de la législation découlant du nouvel article 106 Cst est prévue à l'horizon 2018-2020. Une période transitoire, caractérisée par des incertitudes juridiques, est donc ouverte. Jusque-là, forts de leurs nouvelles compétences constitutionnelles, les cantons devront particulièrement veiller à ce que les deux grandes Loteries d'utilité publique restent compétitives. Elles devront notamment être autorisées et encouragées à exploiter les jeux et les paris contemporains et futurs, en propre ou avec des partenaires étrangers.

La satisfaction des joueurs romands et le soutien à des milliers d'institutions à vocation culturelle, sociale ou sportive en dépendent !

Vendredi à Lausanne, au Musée de la main, la Loterie Romande a tenu sa conférence de presse annuelle et annoncé les résultats d'exploitation 2012, sous la présidence de M. Jean-Pierre Beuret et en présence du directeur général M. Jean-Luc Moner-Banet et du président de la Conférence des présidents des Organes de répartition, M. Sigismond Jacquod.

Résultats stables

Après la croissance enregistrée en 2011, la Loterie Romande consolide ses résultats au terme de l'exercice 2012. Si le revenu brut des jeux (RBJ) a atteint CHF 367 millions, affichant un léger fléchissement, le bénéfice net, pour sa part, est resté stable et s'établit à CHF 204,8 millions. Ce bilan - qui permet de maintenir le niveau important des montants distribués aux projets d'utilité publique - est à considérer comme un succès, compte tenu de la concurrence toujours plus agressive.

Sur le plan comptable, le RBJ - soit les montants misés moins les gains encaissés par les joueurs - a atteint CHF 367 millions, ce qui représente un léger fléchissement de 0,8% par rapport à 2011 (CHF 370 millions). Alors que le secteur des jeux d'argent devient toujours plus concurrentiel, ce résultat s'avère positif. Il est dû au lancement de nouveaux jeux qui rencontrent les faveurs du public comme au succès de l'Euro Millions, qui garde toute son attractivité auprès des joueurs.

Le bénéfice net, pour sa part, s'est établi à CHF 204,8 millions ; il s'inscrit à l'équilibre par rapport à 2011 (CHF 205,2 millions). La dissolution de provisions ainsi que la maîtrise des coûts de fonctionnement expliquent ce bon

résultat, qui permet de maintenir le niveau important des montants distribués à l'utilité publique.

Employant 286 collaborateurs au 1er janvier 2013, la Loterie Romande a par ailleurs versé CHF 68,2 millions de commissions de vente à 2750 dépositaires en Suisse romande en 2012. Par ce biais, elle contribue de manière significative à l'activité des commerces de proximité (kiosques, cafés et restaurants), aussi bien dans les centres urbains que dans les quartiers périphériques et les villages.

#### Distribution des bénéficiaires

Quelque 3000 fondations et institutions d'utilité publique ont bénéficié du soutien de la Loterie Romande en 2012. En moyenne, plus de CHF 500'000.- par jour ont ainsi été distribués aux oeuvres caritatives, culturelles et sportives en Suisse romande.

Après prélèvement de la taxe de 0,5% du RBJ destinée à la prévention et à la lutte contre le jeu excessif, le bénéfice de l'année 2012 se répartit de la manière suivante : 5/6e aux Organes cantonaux de répartition, soit CHF 169,2 millions pour soutenir des projets dans les domaines de l'action sociale, de la culture, de l'éducation ou de l'environnement ; et 1/6e au sport, soit près de CHF 34 millions.

#### Nouvelle imposition des gains de loterie : effets positifs

Depuis le 1er janvier 2013, l'impôt anticipé n'est prélevé que sur les gains de loterie et de paris sportifs dépassant CHF 1'000.-. Ce relèvement du seuil de l'impôt rend les jeux de loterie et de paris plus attractifs, comme en témoignent les chiffres de vente des premiers mois de l'année. La réduction des charges liées à l'administration de l'impôt anticipé profitera directement aux institutions sans but lucratif soutenues par la Loterie Romande.

La suppression de la taxe de 13% pour le droit des pauvres dans le canton de Genève produit les mêmes effets positifs. Elle rétablit l'égalité de traitement entre tous les joueurs romands, incitant les Genevois à jouer et à valider leurs tickets dans les points de vente de leur canton. Le Fonds genevois de répartition des bénéficiaires de la Loterie Romande pourra ainsi soutenir davantage de projets.

#### Matches truqués : lutter contre ce fléau

L'intégrité des jeux proposés est un élément essentiel pour les sociétés de loterie et la pérennité de leurs activités. L'expansion des matches truqués constitue, dans ce contexte, une menace sérieuse aussi bien pour les paris sportifs que pour le sport en général. Ce fléau mondialisé est directement corrélé à l'activité toujours croissante des sites de jeux d'argent sur Internet, dont la plupart sont illégaux.

Devant l'ampleur du phénomène, la Loterie Romande tient à souligner la nécessité d'endiguer les paris illégaux, qui ont pour effet de diminuer les moyens mis à disposition de l'utilité publique. La Loterie Romande, pour sa part, applique les meilleures procédures possibles pour garantir la fiabilité, l'équité et la qualité des paris sportifs qu'elle propose dans ses points de vente ou sur sa plateforme de jeux en ligne.

#### Contact:

M. Jean-Pierre Beuret, Président  
Tél.: +41/21/348'13'13

M. Jean-Luc Moner-Banet, Directeur général  
Tél.: +41/21/348'13'13

M. Sigismond Jacquod, Président CPOR  
Tél.: +41/21/348'13'28